

Docteur Patrick BOUET

Président

PB/FD/Présidence

Paris, le 19 décembre 2014

Madame, Monsieur, Cher Confrère, Chère Consoeur,

L'Ordre des médecins vient d'obtenir, après trois mois d'action, que la Ministre de la santé revienne sur son projet de loi, le réécrive et en diffère l'analyse parlementaire à avril 2015. Ce résultat a été le fruit d'une mobilisation entamée dès le mois de Septembre. En interpellant les pouvoirs publics, en nous exprimant sans détour devant le Président de la République et plus d'un millier de Conseillers ordinaires pour le premier Congrès de l'Ordre, en multipliant les prises de parole dans les médias, nous avons fait la preuve de la centralité retrouvée de notre Institution dans le monde de la santé. Nous continuerons à dire que ce texte est inacceptable en l'état, notamment sur l'hyper administration du service territorial de santé, le périmètre des contenus métiers et les modalités de mise en place du tiers payant généralisé. Nous allons dans les prochaines semaines poursuivre notre action autour de ce projet de loi pour faire entendre nos convictions, nos arguments et nos propositions.

Ce rôle majeur au cœur des débats de santé, nous devons maintenant le renforcer.

Tout au long de l'année 2014, nous avons veillé à intensifier l'influence de notre Institution et son ouverture au monde extérieur et à celui de la santé. Nous avons renforcé notre présence à Bruxelles afin de porter la voix des médecins français dans le débat européen, nous nous sommes investis dans l'ensemble de la problématique de la e-santé, et nous avons formalisé de nombreux partenariats avec des organisations professionnelles et des instances décisionnaires de santé publique françaises.

Pour faciliter la vie quotidienne des médecins, nous avons lancé un important chantier visant à simplifier et rendre plus efficaces les outils ordinaires avec notamment la mise en œuvre d'une inscription en ligne au tableau de l'Ordre, de dispositifs d'amélioration qualitative et quantitative de l'examen des qualifications des médecins ainsi que de la détection et de l'évaluation des insuffisances professionnelles, et la reconnaissance du rôle de l'Ordre dans la validation des acquis de l'expérience des médecins.

Alors que de nombreuses évolutions touchent la profession de médecin, l'Ordre se donne ainsi les moyens de réaffirmer les valeurs de la profession tout en continuant à assurer au mieux sa mission de service public, au service des médecins, dans l'intérêt des patients.

Il nous faut maintenant amplifier notre action et développer nos capacités d'intervention. Nous avons besoin de vous tous, de l'ensemble de la profession, nous avons aussi besoin des moyens matériels nécessaires et indispensables à notre mission. Nous devons pouvoir agir pour vous et avec vous, au niveau des territoires grâce aux conseils départementaux, au niveau des régions grâce aux conseils régionaux, au niveau national grâce au Conseil national, sans méconnaître les fonctions propres aux autres organisations représentatives.



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

C'est pour donner à notre Institution les moyens d'amplifier notre action que la cotisation ordinale pour 2015 sera augmentée de 15 euros. C'est un effort important mais un effort nécessaire qui nous donnera les moyens d'agir dans tous les domaines dans lesquels la profession doit garder la maîtrise de son destin, de sa mission, de ses règles pratiques, du respect de sa déontologie.

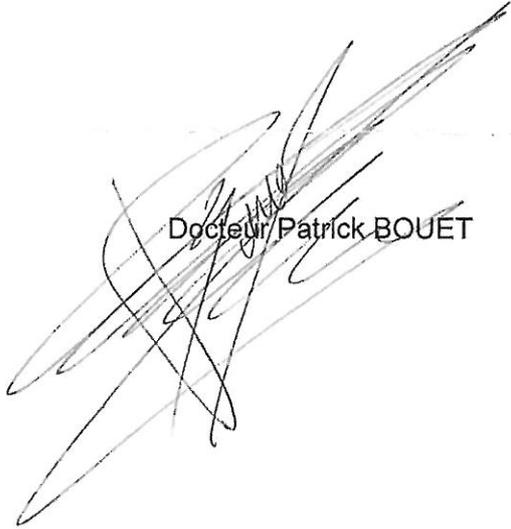
Un même effort sera demandé à nos collègues retraités car il doit y avoir une solidarité inter-générationnelle.

Je le sais par mon exercice de généraliste, nous devons faire face dans les prochains mois à une période difficile de questions sur les valeurs de nos métiers et nos conditions matérielles d'exercice. En permettant à l'Ordre de préserver l'absolue indépendance de notre profession, vous affirmerez que nul ne saurait nous dicter ce qui fait le cœur de notre métier de médecin. En démontrant collectivement et fortement le rôle du médecin pour faire progresser notre société, nous contribuerons ensemble à défendre notre profession, dans la pluralité de nos exercices et grâce à notre présence sur le territoire.

Je voulais vous le réaffirmer car notre engagement pour exécuter le mandat que vous nous avez confié est à hauteur de l'effort que nous vous demandons.

Je souhaite à chacun d'entre vous tous mes vœux de réussite personnelle et professionnelle pour cette année 2015 qui s'annonce importante pour l'avenir de notre profession.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels très cordiaux.



Docteur Patrick BOUËT